

## Clamart, éco-quartier de la gare (Clamart, France)



**Programme:** Bureaux : 18 000 m<sup>2</sup> (SHON)  
Résidence de service : 4 000m<sup>2</sup> (SHON)  
Commerces : 1 230 m<sup>2</sup> (SHON)  
Salle polyvalente : 657 m<sup>2</sup> (SHON)  
**Calendrier :** concours Avril 2008  
**Maître d'ouvrage :** Bouygues Immobilier  
**Association** avec Guerin et Pedroza (architectes). Babylone Paysage, Inex (BET fluides)



L'éco-quartier de Clamart sera exemplaire en matière de développement durable.

Non seulement il affichera des performances énergétiques exceptionnelles, mais il répondra aux exigences de la totalité des items du développement durable.

Le site, par sa mixité à la fois sociale et fonctionnelle (présence de bureaux, de logements, de commerces, de locaux culturels), sa proximité avec la gare et sa desserte par les transports en commun en font un lieu évident pour développer des solutions innovantes en matière d'urbanisme, de paysage et d'architecture, offrant aux habitants un mode de vie différent dont profiteront non seulement tous les utilisateurs du site et des bâtiments, mais aussi l'environnement plus élargi.





Son impact écologique est minimisé grâce à une gestion intelligente et économe

des ressources :

- Les ressources en sol : en préservant une grande partie du site en pleine terre de sorte à recréer une biodiversité sur le site (faune et flore).
- Les ressources en matériaux : en favorisant largement l'emploi de ressources renouvelables ou recyclables.
- Les ressources en air, en minimisant l'émission des gaz à effet de serre contenus dans l'énergie grise du projet,
- Les ressources en eau grâce au contrôle des consommations et à la récupération des eaux de pluie,
- Les ressources en énergie via la minimisation des besoins de consommation, et l'emploi massif des énergies renouvelables.

L'efficacité énergétique du bâtiment de bureaux est exceptionnelle puisque son bilan permet une qualification d'énergie positive, selon les références et modes de calcul européens de 37,30 kwhep/m<sup>2</sup>.an !

